



BANQUE DU CANADA

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE
le 20 janvier 1999

COMMUNIQUEZ AVEC :
Laurette Bergeron
(613) 782-8782

Le gouverneur de la Banque du Canada prononce une allocution devant le Cercle Canadien d'Ottawa.

OTTAWA – Le gouverneur de la Banque du Canada, M. Gordon Thiessen, a examiné aujourd’hui l’incidence économique de l’union monétaire européenne et les leçons à tirer de cette expérience. M. Thiessen a tenu ces propos lors d’une allocution qu’il a prononcée devant le Cercle Canadien d’Ottawa.

Qualifiant le lancement de l’euro comme monnaie commune de onze pays européens d’événement économique « historique », M. Thiessen a déclaré que le passage sans heurt à l’euro constitue un « remarquable exploit, du point de vue tant politique qu’administratif et technique ».

Il a mentionné que, pour comprendre l’union monétaire européenne, il faut se reporter au puissant mouvement politique en faveur de l’intégration économique qui a vu le jour au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Il a souligné que si l’union monétaire avait été « une initiative purement économique, elle n’aurait probablement pas abouti ».

Le gouverneur a indiqué que les principaux avantages économiques d’une monnaie commune résident dans l’élimination des coûts de conversion des monnaies et des risques de fluctuations des taux de change. En revanche, le principal prix à payer pour les pays membres est de ne plus pouvoir mener une politique monétaire indépendante ni « utiliser leur monnaie nationale pour amortir les chocs économiques ».

« Les arguments d’ordre économique plaidant en faveur d’une monnaie commune en Europe », a expliqué M. Thiessen, « sont fondés principalement sur le fait que l’amortissement de chocs aux effets divergents au sein des pays membres a moins d’importance aux yeux de ces derniers que les avantages que procurent une diminution des coûts de transaction et la plus grande certitude économique découlant de l’atténuation des risques de change. Cela implique que les structures économiques de ces pays sont assez semblables pour que tout choc soit ressenti par l’ensemble de ces derniers à peu près au même moment et avec sensiblement la même intensité. »

Au sujet des implications de l'union monétaire pour le Canada, le gouverneur a déclaré qu'elle n'aurait qu'une incidence directe limitée sur notre pays, car seulement 4 % de nos exportations sont destinées aux pays de la zone euro et 7 % de nos importations en proviennent.

Il n'en demeure pas moins que l'entrée en vigueur de l'euro a suscité l'intérêt du public canadien sur la question de l'établissement d'une union monétaire nord-américaine. M. Thiessen a signalé que la baisse de la valeur externe du dollar canadien au cours de la dernière année « a sans aucun doute accru l'intérêt porté à cette question ».

Le gouverneur a souligné que, pour plusieurs raisons, « l'union monétaire européenne ne constitue toutefois pas un modèle qui se prête au contexte nord-américain. » Il a précisé qu'il n'existe pas, de ce côté-ci de l'Atlantique, d'écho aux grandes forces politiques européennes qui sont à l'origine du mouvement d'intégration là-bas.

M. Thiessen a mentionné qu'une union monétaire nord-américaine ne ressemblerait pas à celle mise en place en Europe, qui se compose de trois grands pays et de huit autres de petite et moyenne taille. Il a ajouté que dans le cadre d'une union monétaire nord-américaine, « il est à peu près certain que le Canada devrait adopter la devise américaine ».

M. Thiessen a ajouté que le principal problème que pose pour le Canada l'utilisation d'une monnaie commune en Amérique du Nord est que notre pays ne pourrait plus recourir à un taux de change flottant pour amortir les chocs qui l'affectent différemment des États-Unis.

« L'incidence complètement différente qu'ont les fluctuations des cours mondiaux des produits de base sur leurs économies respectives constitue un grand contraste entre le Canada et les États-Unis », a affirmé le gouverneur. Le recul des cours des produits de base ces deux dernières années a fait que le Canada se trouve relativement en moins bonne posture.

« Il s'agit là », a déclaré M. Thiessen, « d'une réalité à laquelle nous devons nous ajuster, que nous ayons un taux de change flottant ou fixe ou que nous fassions partie ou non d'une union monétaire. » Lorsque le taux de change ne peut fluctuer, « l'ajustement doit s'opérer au moyen d'une réduction des prix et des salaires et d'un déplacement de la main-d'œuvre et des capitaux. Si ceux-ci ne s'effectuent pas aisément, l'ajustement sera plus long et les pertes au chapitre de la production et de l'emploi seront plus lourdes ».

Le gouverneur a conclu ses propos en mentionnant que nous avons tendance à penser que les mouvements du cours du dollar canadien découlant de chocs économiques sont « la cause de nos problèmes, alors qu'ils en sont plutôt la conséquence. Puisque le régime de taux de change flottants nous a été utile au fil des ans, pourquoi voudrions-nous y renoncer? »